

# L'ASSEMBLÉE NATIONALE RECRUTE

## CONCOURS 2019 - 8 RÉDACTEURS DES COMPTES RENDUS (H/F)

Fonctionnaires parlementaires, les rédacteurs des comptes rendus de l'Assemblée nationale sont chargés de produire les comptes rendus des débats parlementaires en séance publique et des réunions des commissions. Ils consignent le déroulement des débats et assurent leur transposition en texte écrit. La variété des sujets abordés requiert une culture générale étendue, une grande ouverture d'esprit ainsi que de bonnes capacités d'analyse et une excellente expression écrite.

Le concours est ouvert pour 8 postes. Le jury pourra établir une liste complémentaire de 6 noms au maximum.

### Compétences et qualités requises

- Excellente expression écrite
- Prise de notes et compte rendu
- Bonne culture générale et connaissance des institutions
- Pratique de la bureautique courante
- Ouverture d'esprit et curiosité
- Rigueur et sens du service public
- Discrétion et confidentialité
- Esprit d'équipe
- ou justifier l'accomplissement avec succès d'un cursus de niveau équivalent au diplôme requis et d'une durée d'au moins 4 ans
- ou justifier une activité professionnelle d'une durée d'au moins 4 ans dans des fonctions et emplois relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que la catégorie de rédacteur des comptes rendus

### Conditions pour concourir

Les candidats doivent :

- posséder la nationalité française ou d'un autre État de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants

Ils doivent également remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme Bac + 4 ou plus
- ou présenter un certificat d'ancien élève d'une École normale supérieure
- ou présenter un justificatif de réussite à un concours de l'agrégation

### Calendrier prévisionnel du concours

Ouverture des inscriptions : vendredi 19 octobre 2018  
Clôture des inscriptions : vendredi 16 novembre 2018  
Épreuve de présélection : mi- janvier 2019  
Épreuves d'admissibilité : 1ère quinzaine de mars 2019  
Épreuves d'admission : mai - juin 2019  
Date d'entrée dans les cadres : à compter de juin 2019

### Modalités d'inscription

Les candidats doivent se préinscrire via le formulaire en ligne disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale, rubrique Informations pratiques / Concours et recrutement.

À l'issue de leur préinscription, le formulaire d'inscription devra être imprimé, signé et envoyé au service des Ressources humaines de l'Assemblée nationale avec toutes les pièces justificatives demandées.

**ATTENTION:** le dossier d'inscription complet doit impérativement être envoyé au plus tard le **16 novembre 2018**.